



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 2024/DRAC/CRPA3/18 portant inscription au titre des monuments historiques d'un triptyque commémoratif, 1923, huile sur toile, par Arthur Léon des Ormeaux (1850-1925), peintre.

Conservé au cimetière de Croix-de-Vie à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée) et appartenant à la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Le préfet de la région Pays de la Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu l'arrêté n° 2024/SGAR/DRAC/451 du 10 septembre 2024 portant délégation de signature à Mme Anne Gérard, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 21 novembre 2023 ;

Vu le courrier de M. le Maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie portant adhésion à l'inscription pour la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, propriétaire ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation.

Arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant (clichés annexés) :

- triptyque commémoratif, 1923, huile sur toile, h = 133 cm, la = 151 cm et huile sur bois, h = 83 cm, la = 30 cm, par Arthur Léon des Ormeaux (1850-1925), peintre.

Conservé au cimetière de Croix-de-Vie à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée) et appartenant à la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Le préfet de la région Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANTES, le 30 SEP. 2024

Pour le préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation
La directrice régionale
des affaires culturelles

Anne GÉRARD

Arrêté n° 2024/DRAC/CRPA3/18

- triptyque commémoratif, 1923, huile sur toile, h = 133 cm, la = 151 cm et huile sur bois, h = 83 cm, la = 30 cm, par Arthur Léon des Ormeaux (1850-1925), peintre.

Conservé au cimetière de Croix-de-Vie à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée) et appartenant à la commune Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Ce triptyque peint par Arthur Léon des Ormeaux commémore les événements de la 1^{ère} Guerre mondiale. Dans la scène centrale, le peintre rend hommage au fait de guerre de son fils, commandant de l'Aviso Oise, qui torpille un sous-marin ennemi le 4 août 1918. Est inscrit sur le montant inférieur du cadre : « Au large de Brest le 4 août 1918 l'avisos l'Oise Ct M. Léon des Ormeaux lieutt de Vaisseau a recherché, rencontré combattu et détruit un sous-marin ennemi (citation à l'ordre de l'armée) ». Le tableau de gauche peint sur bois est une scène de naufrage portant l'inscription suivante : « A la mémoire des marins de Croix-de-Vie qui ont péri dans les torpillages ». Dans le coin inférieur droit se trouve la signature de l'artiste : A.L.O. 1923. Le tableau de droite peint sur bois représente des soldats au front, surmontés par une mère, une épouse et un enfant devant le port de Croix-de-Vie. L'inscription est la suivante : « Au front de l'Yser. Prêts à partir à l'assaut, ils donnent une pensée au pays natal ».

Le 2 mars 1919, Arthur Léon des Ormeaux, profondément marqué par la guerre et le sacrifice de toute une génération, fait don à la ville du terrain qui lui avait été concédé dans le cimetière de Croix-de-Vie afin de dédier le caveau familial à la mémoire des soldats morts durant la 1^{ère} Guerre mondiale. Il est aussi l'auteur de tout le décor sculpté du monument. Il peint ce triptyque pour orner le revers de la façade de la chapelle ainsi qu'un tableau monument aux morts pour décorer le chevet.



cl. : Laurent Blanchard, CAO A